

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2014

**Assemblée générale le jeudi 4 décembre à 20H au centre Jean Moulin à
Bourg Saint Maurice.**



Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2014

Recettes		Dépenses	
Cotisations	1330.00	Cartouches encre.	75.86
Domages et intérêts	500,00	Courrier	407.40
Intérêts livret	116.08	Photocopies	270.20
		Déplacements	497.32
		Adhésions à d'autres associations (1)	385,00
		Assurances	363.44
		Abonnement La Savoie	56.00
		Abonnement Gandi	14.40
		Réfection site internet	540.00
		Pot AG, Galette	85.12
		Frais CCP	36.42
Total des recettes:	1946.08	Total des dépenses.	2731.16
Report année 2013 : 15234.29 euros			
En caisse au 14.11 .2013: = 15234.29+1946.08-2731.16= 14 449.21 euros			

(1) FRAPNA Savoie, Pro Mont-Blanc, Sortir du Nucléaire, Croqueurs de Pommes, CRIIRAD, CNIID, EAC, Air Rhône Alpes, Paysages de France.

Etat des comptes :

Au 26.09 sur notre CCP : 7346.33 euros, mais au 23 octobre, 110 euros de cotisations encaissées, 120 euros versés à des associations, 167.14 euros de timbres et 186.49 euros de déplacements à déduire.

Donc en réalité quand ces chèques ou virements seront pris en compte, il restera :

$7346.33 + 110 - 120 - 167.14 - 186.49 = 6982.7$ euros

Livret A : 7447.58 euros Argent liquide : 18.93 euros **soit au total 14 449.21 euros**

125 adhérents à jour de leur cotisation en 2014 (Tarifs en fin de bulletin)

Composition du bureau : Président : Alain Machet.

Vice-présidents : Hervé Blanchin et André Fourmaintraux

Trésorière : Danièle Marien. Secrétaire : Robert Talbot.

Le mot du président.

L'année 2014 aura été marquée par plusieurs bonnes nouvelles pour les associations : la confirmation par le Conseil d'Etat du classement de la vallée du Clou, l'évolution du projet de remontée mécanique sur le Mont Valaizan et enfin l'annulation par le tribunal administratif de l'autorisation donnée par la commission UTN de construire un hôtel d'exception en bordure du lac de Tignes. Au-delà de ces résultats tangibles et spectaculaires, Vivre en Tarentaise continue de participer à une multitude de réunions sur la gestion des réserves naturelles, sur le traitement des déchets, sur l'élaboration du SCOT ou du plan climat énergie de la Tarentaise. Vivre en Tarentaise est active également au sein du Conseil local de développement dont l'influence n'est pas négligeable. La présence de membres de notre association dans les débats contribue à faire prendre en compte la valeur de nos paysages, les économies d'énergie, le recours aux énergies renouvelables, le nécessaire développement des transports en commun, la relance du tourisme estival en s'appuyant sur la diversité de notre patrimoine. Nous continuons d'apporter notre soutien aux mesures favorisant l'élevage en Tarentaise mais en étant critique sur certaines pratiques qui doivent évoluer : gestion des lisiers, brûlage de déchets verts, état des bâtiments, rangement du matériel, prairies pâturées et ne ce qui entraîne la prolifération de rumex, bardane, renoncules et ronces. L'idée d'une diversification de l'agriculture fait son chemin à l'aide des associations ou des personnes qui s'intéressent aux vignes, aux vergers, au maraichage, etc ... Bien sûr la bouteille reste à moitié pleine, mais il est possible de déceler les idées portées par le monde associatif dans nombre de documents importants : PADD du SCOT, projet de plan climat, et d'autres peut être. Je finirais comme d'habitude en lançant un appel à participation auprès de nos adhérents. VET est active, même très active, mais très fragile... Il serait dommage de voir cette structure s'éteindre faute de combattants..

Projet de Lodge sur la commune de Bourg saint Maurice.

L'association Vivre en Tarentaise a pris connaissance du dossier de construction du Lodge sur le secteur d'ARC 1800 à Bourg Saint Maurice. Il s'agit de créer une surface d'animation et de restauration en amont de l'urbanisation actuelle.

On apprend à la lecture du dossier que la fréquentation de la station a baissé de 9.3% de 2009 à 2012. Le nombre de passages skieurs a lui baissé de 5% en 5 ans. Il s'agit donc pour les promoteurs du projet de rendre ce site touristique plus attractif.



On retrouve dans l'état des lieux du site la question de la gestion des eaux de ruissellement issues du domaine skiable. La capacité d'écoulement des différents lits des cours d'eau situés en aval est de $1\text{m}^3/\text{s}$ alors que le débit de pointe peut monter jusqu'à $20\text{m}^3/\text{s}$... Des travaux ont été effectués pour mettre en « sécurité » biens et personnes en fond de vallée sur le Saint Pantaléon et sur le ruisseau des Villards.

Mais ces aménagements sont loin d'être à la hauteur des enjeux qui nécessitent de gros travaux et des investissements importants. Depuis 15 ans ils ont été repoussés à plus tard...

En attendant une nouvelle catastrophe peut être ? On relève que le service du RTM préconise la réalisation d'une multitude de petits bassins de stockage d'eau sur le domaine skiable et la démultiplication des travaux de reverdissement des pistes de ski.

La réalisation du Lodge va augmenter les surfaces imperméables de 800m²... D'autres projets seront sans doute réalisés sur ce versant dans les prochaines années. L'enquête publique relative à la modification du PLU faisait état d'une demande de plusieurs milliers de lits supplémentaires... Il serait donc raisonnable que la commune et les responsables du domaine skiable proposent une programmation des travaux recommandés par le RTM et en exposent le plan de financement, avant d'aggraver encore le degré d'imperméabilisation des sols du domaine skiable. Ce qui est proposé dans le dossier ne répond pas pleinement aux attentes dans ce domaine.

Parallèlement on se rappelle que les services de l'Etat ont interpellé la commune à propos de la ressource en eau potable limitée dans l'état actuel des connaissances. C'est en tout cas l'impression qui se dégageait à la lecture du dossier d'enquête publique relatif à la modification de PLU. La lecture du dossier UTN semble confirmer ce point. On remarque également que l'aménagement envisagé amènera la collectivité aux limites administratives en termes de gestion des eaux usées. Il serait bon de vérifier que la capacité de traitement supplémentaire existe au sein de la station d'épuration de Bourg saint Maurice.

Enfin les nuisances sonores ne sont pas évoquées dans la présentation du projet. Les milieux associatifs sont très réservés vis-à-vis de la sonorisation excessive de l'espace montagnard. Lors de l'organisation de concerts en plein air le bruit est souvent perceptible à des kilomètres à la ronde. Il est fréquent que depuis le versant du soleil on perçoive les sons émis par les commentateurs ou bien la musique qui accompagne les manifestations sportives des Arcs ou de la Plagne... Il nous semble donc qu'il est nécessaire de limiter le niveau sonore et le nombre d'animations musicales proposées afin de préserver un des caractères de la montagne : le silence.

D'autre part, l'attractivité d'un site dépend effectivement de ce que l'on propose aux visiteurs, mais n'oublions pas qu'une grande partie d'entre eux ne fait pas de ski. Il faut donc travailler à la diversification des activités proposées et veiller à conserver un cadre aussi naturel que possible. Il n'est pas certain que le Lodge contribue beaucoup à capter une clientèle attachée au milieu naturel, au ressourcement et à la mise en valeur du patrimoine. Un ou plusieurs espaces, au sein de cette zone touristique, pourront-ils être réservés à des expositions, conférences, activités diverses ?

L'association Vivre en Tarentaise émet donc un avis défavorable en attendant que la commune précise ses intentions en matière de gestion des eaux (ruissellement, potable et usées) et traite sérieusement la question des nuisances sonores associées à ce type d'établissement.

A la suite de la réunion de la commission UTN le Préfet de Savoie a autorisé les travaux sous réserve que ceux-ci n'aggravent pas la situation en aval.. Ainsi la commune de Bourg Saint Maurice continue de laisser construire des bâtiments aux Arcs sans présenter d'engagements clairs en matière de stockage d'eau en altitude en cas de gros orage ou de consolidation des berges des torrents déstabilisés.

Schéma de cohérence territorial SCOT

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui doit planifier l'évolution des constructions et des grands aménagements de la Tarentaise pour les quinze ans à venir. Il doit aussi tenir compte de la gestion des espaces naturels, du maintien des surfaces de fauche nécessaires aux exploitations agricoles, des transports en commun, de l'habitat...Il doit encadrer les constructions à venir en station..Vaste dossier donc qui doit programmer dans une certaine mesure l'avenir de la Tarentaise.

Il comprend un PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) et un DOO (document d'orientation et d'objectifs). Le PADD détermine des grandes orientations du SCOT. Ce document nous paraît relativement raisonnable et acceptable pour le moment. Son contenu ne devrait pas évoluer beaucoup. Il comprend 4 axes stratégiques qui visent à maintenir et diversifier l'économie touristique, permettre la construction de logements, préserver le capital nature, protéger les espaces de fauche indispensables au maintien de l'élevage, structurer l'habitat et les services principalement autour des 4 ex chefs lieu de canton, prendre en compte la question du transport pour les locaux et les touristes.... Pour consulter l'intégralité du document, il faut aller sur le site internet de l'APTV. Le document papier est présent dans de nombreuses mairies. Voir le lien ci dessous.

<http://www.tarentaise-vanoise.fr/actualites/50-scot/321-homeprojet-damenagement-et-de-developpement-durables.html>

Le DOO va faire l'objet des travaux de l'APTV pour les prochaines années : deux en principe. Autant le premier document est général, autant le second rentre dans les détails et c'est là que les difficultés vont commencer quand il s'agira de régler la proportions lits neufs accordés aux stations en compensation de lits rénovés.. Le curseur n'est pas encore réglé. Quelques extensions « limitées » des domaines skiables isolés : peut être mais à préciser..Des logements nouveaux, mais dans les villages ou bien dans les bourgs centre ? Du collectif et à proximité des transports en commun à mettre en place ou bien de l'individuel loin des services ? Des sites naturels grandioses à « protéger », mais par quel type de mesure ? Toutes ces discussions conditionneront en grande partie le cadre et les conditions de vie des personnes qui habitent notre vallée, l'évolution de l'activité économique de la Tarentaise : un peu plus de tourisme estival et des séjours d'hiver où l'on propose des activités diversifiées...A suivre

Le programme RETIL : Dans l'optique de moins « bétonner » nos stations les élus de Tarentaise tentent de mettre en place un programme de remise en tourisme de l'immobilier de loisir.

Quel est le problème ? Le parc immobilier des stations appartient en grande partie à des particuliers qui ont investi dans des logements en bénéficiant d'avantages fiscaux très importants et en s'engageant à louer durant une partie (Neuf ans ou un peu plus) de la saison touristique. Passé ce délai, de nombreux propriétaires ne louent plus du moins officiellement...En pratique tous les ans, le parc locatif des stations diminue en moyenne de 5%. Cette situation pénalise le remplissage en période de pointe et « justifie » de nouveaux programmes de construction..On bétonne encore. Bien sûr, certains logements sont trop petits, n'ont pas été rénovés et sont des gouffres énergétiques. Chaque grande station comprend environ 30 000 logements vides au moins 9 mois par an. On n'ose pas penser à la valeur de ces bâtiments si l'activité du ski venait à diminuer pour différentes raisons...D'autre part, l'espace en altitude n'est pas suffisant pour continuer de construire éternellement.

Pour pallier à ce vaste problème trois axes de travail ont été retenus :

Pérenniser les lits marchands en envisageant des avantages en nature pour les propriétaires qui louent, des allègements fiscaux, un classement particulier au PLU pour les hôtels. Eventuellement une évolution législative pour le statut de ces lits touristiques.

Favoriser la rénovation : permettre l'octroi de surface de plancher supplémentaire en cas de rénovation, éviter le passage en commission UTN, utiliser les injonctions de ravalement de façade, coupler rénovation des logements et isolation thermique. Proposer un montage financier qui rembourse les travaux à partir des revenus et des économies générées...

Garantir une durée minimale pour les lits neufs via une servitude introduite par une évolution législative proposée à l'Etat via une association d'élus. Les lits seraient ouverts durant les deux saisons. Soutenir les centres de vacances collectifs et associatifs.

Action « Coach copro ». Il s'agit d'expérimenter une dizaine d'actions de sensibilisation de copropriétés menées par une structure à mettre en place indépendante des syndicats et des élus locaux...

Le lecteur aura compris que Vivre en Tarentaise suit ce processus avec intérêt en participant à de nombreuses réunions. A suivre

Déposition lors de l'enquête environnementale relative à la télécabine du Fornelet (Longefoy-Aime) le 12.04.2014

L'association Vivre en Tarentaise a pris connaissance du dossier d'enquête environnementale concernant la réalisation de la télécabine du Fornelet à Longefoy (Aime).

La première remarque qui s'impose c'est de constater que **la trouée forestière a déjà été réalisée alors que l'enquête environnementale est en cours...** Le déboisement ainsi créé, il est bien temps de s'intéresser aux conséquences paysagères et environnementales. Quelles sont les surfaces de mousse protégée *Buxbaumia viridis* qui ont disparu à cause de l'excès de lumière ? L'association Vivre en Tarentaise ne comprend pas comment les services de l'Etat ont pu laisser une telle situation s'installer. La présence du Sabot de Vénus dans le secteur a-t-elle été recherchée ? Sa présence signalée par les promeneurs locaux à tort ou à raison aurait du faire l'objet d'une recherche approfondie.

Les questions formulées à de nombreuses reprises par les responsables des différents centres de vacances, situés en amont de Montalbert, semblent être restées sans réponse. En l'absence de neige les personnes qui fréquentent ces types d'hébergement devront emprunter des bus pour se rendre à Montalbert. Combien de bus seront nécessaires pour transporter les 800 touristes potentiels ? La non prise en compte des besoins de ces trois centres de vacances n'est-elle pas un mauvais coup porté à une forme de logement touristique en régression en Tarentaise, alors qu'il est de notoriété publique qu'elle fait défaut ?



Compte tenu de la façon surprenante dont cette affaire est engagée, il serait bon que des réponses sérieuses soient apportées à la desserte du secteur du Dou de la Ramaz. Aussi, nous souhaitons que cette enquête soit suspendue pour laisser la place à une nouvelle phase de concertation entre les différents acteurs.

Dans le cas où notre demande ne serait pas prise en compte :

Notre structure espère évidemment que les différentes tranchées forestières pourront être reboisées au maximum afin de limiter l'impact paysager considérable des travaux de déboisement déjà entrepris. Afin de préserver des zones de tranquillité pour les oiseaux présents sur le site, il serait bon que des filets soient mis en place pour éviter la pratique du ski dans la forêt en aval de la remontée mécanique. (Présence de Chouette de Tengmalm, Petit Tétrás, Chevêchette d'Europe, Bondrée Apivore, Gêlinotte des bois)

La présence de la mousse protégée *Buxbaumia viridis* implique une autorisation de destruction d'espèce protégée. **La destruction ayant déjà eu lieu** il est permis de s'interroger sur les conséquences que les services de l'Etat entendent donner à cette affaire... VET espère que les mesures de suivi de la présence résiduelle de cette mousse seront effectives. Quel sera l'organisme chargé du suivi ?

De la même façon VET souhaite que les différentes mesures compensatoires soient effectives rapidement : pose de balises sur les câbles pour éviter les chocs avec l'avifaune, pose de barrière physique pour éviter les déplacements d'amphibiens pendant la phase travaux, création d'îlots de sénescence en forêt, statut de protection pour le bois des Allemands (304 HA).

A la suite de cette déposition, l'enquête a été prolongée pour permettre aux centres de vacances de s'exprimer. Mais le problème du transport des touristes hébergés en amont vers le départ de la télécabine reste entier. Des bus pourront-ils acheminer les 3000 personnes concernées ?

Commune de la Perrière.

Madame la Maire, Comme vous le savez, notre association suit avec intérêt l'évolution des réflexions en vue de l'élaboration du SCOT Tarentaise. Ces dernières retiennent notamment l'idée de relancer le tourisme estival en s'appuyant sur la qualité de nos paysages. Elles soulignent également l'intérêt de maintenir une activité agricole qui contribue à l'entretien de nos paysages et propose des produits de qualité bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée. Celle-ci exige que le foin alimentant les animaux provienne de Tarentaise. On sait que ce critère est difficilement satisfait dans notre vallée.

Beaucoup d'acteurs, dont notre association, s'accordent également sur le fait qu'il est nécessaire d'installer de nouveaux artisans. Mais parallèlement force est de constater l'impact très négatif des zones artisanales actuelles sur nos paysages : bâtiments disparates en tôle, couleurs criardes, grues, dépôts de matériaux, engins bigarrés..

Notre association fait donc le constat que les réflexions menées à ce jour au sujet des zones d'activités en Tarentaise sont insuffisantes. En effet, trop de sites envisagés sont situés dans des endroits très visibles, en bordure de route, en fond de vallée. Ils sont souvent facilement mécanisables pour la production de foin local. C'est le cas pour le projet envisagé en amont du village de Vignotan.

L'espace convoité est situé en bordure de la route qui dessert de nombreuses stations de ski (Champagny, Pralognan, Courchevel, La Tania, Méribel). Cette route est évidemment parcourue par des dizaines de milliers de touristes. Ils pourront constater comment nous préservons nos paysages... Ce secteur comprend des prés de fauche pour 1.5HA, des vergers et des jardins. Nous considérons cet ensemble comme patrimonial et nous souhaitons que ce type de paysage perdure dans notre vallée. La surface de fauche qu'il est envisagé de supprimer viendrait amputer d'autant le bilan fourrager du canton de Bozel.



Les paysages de fond de vallée sont très importants pour l'image de la Tarentaise. Ils contribuent durablement à l'idée que les visiteurs se font de notre région. On sait que le tourisme estival est en berne depuis dix ans en montagne et particulièrement chez nous. Il nous faut donc être très vigilant sur les futurs aménagements.

Notre association estime donc que la réflexion intercommunale doit reprendre sur la thématique des zones d'activités. La recherche active de sites alternatifs beaucoup moins pénalisants pour notre patrimoine paysager et pour nos éleveurs doit être menée. Notre structure vous demande donc de retirer la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2014 relative à la décision d'approuver la création de la ZAC de Vignotan...

Elle vous adresse ce courrier au titre d'un recours gracieux.

Ce texte est signé par le président en exercice conformément à l'article 12 des statuts de l'association adoptés le 1 mai 2006. Nous vous adressons, Madame la Maire, nos sincères salutations.

A la suite des élections municipales, nous avons été reçus par la nouvelle équipe et nous avons pu échanger dans une atmosphère cordiale. Le conseil municipal a fini par retirer ce projet décrié.

UTN Montvalezan.

Monsieur le Préfet de Massif, La commission UTN a examiné le 6 mars dernier le projet d'extension des remontées mécaniques du Domaine skiable de la Rosière (Montvalezan-Seez). Un avis favorable a été donné par la commission, sans que les mesures compensatoires complémentaires suggérées par les milieux associatifs soient retenues à ce stade.

Trois associations de portée nationale viennent de s'adresser à vous par courrier à ce sujet. Vivre en Tarentaise n'a pas cette vocation, mais comme elle rassemble des habitants de la vallée et qu'elle est au contact des élus, elle a parfois une perception plus fine de la situation.

Notre structure tient donc à rappeler que l'aménagement qui vient de recevoir un avis favorable de la commission est sans doute le plus gros projet d'extension en site vierge depuis une vingtaine d'années en Tarentaise. La réalisation des travaux va s'accompagner de terrassements considérables dont l'impact paysager a de notre point de vue été sous estimé. Les discussions avec la commune qui se sont déroulées à notre initiative ont permis d'obtenir certaines améliorations. Le jugement du tribunal administratif a sans doute favorisé les échanges également. Mais notre association n'a pas caché que les mesures compensatoires accordées par les communes concernées lui semblaient encore insuffisantes.

C'est pourquoi nous avons suggéré dans notre déposition que le secteur du lac du Retour fasse l'objet d'un arrêté de protection de biotope tant pour ses qualités paysagères que pour la valeur de ses milieux aquatiques et humides. La commune de Montvalezan n'a pas voulu aller jusque là et nous le regrettons.

Comme les responsables du domaine skiable annonçaient que ces travaux signeraient l'achèvement des aménagements du domaine skiable nous avons proposé que cela soit matérialisé au minimum par un classement de la rive droite du Reclus à partir du col du Petit Saint Bernard. A cette fin nous avons pris contact avec la mairie de Seez et l'échange s'était avéré positif. Il ne nous appartient pas évidemment de parler au nom de cette collectivité. Nous avons de plus relevé que la protection des grands cols alpins est retenue dans le projet de PADD du SCOT Tarentaise. Tôt ou tard le classement du Col du Petit Saint Bernard devra, de notre point de vue, être envisagé.

Nous avons aussi demandé la fermeture de l'hélistation du col du Saint Bernard qui permet de contourner la loi française interdisant les déposes en hélicoptère sur le sommet des montagnes. Il nous semble que cette décision relève des services de l'Etat qui auraient pu à cette occasion apporter leur contribution à la recherche d'un compromis autour de ce projet. A ce jour nous n'avons pas hélas obtenu de réponse à cette demande.

Monsieur le Préfet de Massif nous nous permettons donc d'attirer votre attention avec insistance sur les mesures complémentaires que nous attendons pour accepter les aménagements envisagés. En espérant avoir retenu votre intérêt nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Le maire de la commune et le Préfet de massif ont répondu à notre recours gracieux en refusant d'étendre les mesures compensatoires. Pas de protection du Col du Saint Bernard ou du secteur du lac du Retour. Pas d'action sur l'hélistation versant Italien du Col. Nous sommes encouragés à approfondir nos contacts avec la municipalité de Seez... Le maire de Montvalezan reconnaît la valeur exceptionnelle du site du lac du Retour. Nous aurions pu nous appuyer sur une jurisprudence pour tenter de faire annuler le deuxième arrêté UTN qui légalise l'évolution du projet (Déplacement de l'arrivée de 500m à gauche du sommet, plus de descente directe en Italie et dans la combe Est des Moulins, extension de l'arrêté de protection de biotope à la partie supérieure du Mont Valaizan). Mais VET aurait été la seule à le faire et nous avons choisi d'en rester là pour le moment. Enfin, il faut noter que le tribunal administratif a condamné le Préfet de massif verser 1500 euros aux associations au titre des frais de justice. Celui-ci reste sourd à nos demandes...La commune a été condamnée à verser 1600 euros aux trois associations au titre des frais de justice.

Un projet de microcentrale sur le ruisseau des Moulins à Montvalezan ?

Nous avons appris qu'il était question de doter le ruisseau des Moulins d'une microcentrale. Ce projet s'inscrit en fait dans toute une série qui concerne plusieurs communes de Tarentaise. Notre association n'est pas systématiquement opposée à ce type de projet. Mais il faut prendre en compte le fait que la Tarentaise est dotée des aménagements hydroélectriques sans doute les plus importants de France. Nos cours d'eau alimentent les barrages de Roselend et de Tignes, mais aussi la centrale de Rendens en Maurienne. Une grande partie de l'eau qui devrait circuler à l'air libre dans l'Isère et ses affluents est détournée aux dépens de nos paysages et de la richesse de nos milieux aquatiques.

Notre association suit avec intérêt l'élaboration du plan climat énergie de Tarentaise. Nous devons tenter effectivement d'augmenter si possible notre production d'énergie renouvelable, mais nous devons aussi apprendre à être plus économes en énergie et profiter des améliorations technologiques qui permettent parfois de consommer moins à confort égal. (Exemple de l'éclairage public).

En ce qui concerne le torrent des Moulins, il faut noter que celui-ci est déjà capté en partie par EDF. Si un nouveau captage était réalisé, il se ferait sur le débit non prélevé par EDF. Comment parler encore de débit réservé ? Mais pour en venir au motif principal qui nous anime aujourd'hui, ce ruisseau est particulièrement intéressant d'un point de vue paysager et riche en espèces aquatiques. Les pêcheurs et les biologistes le confirmeront sans peine. Entre le Vaz et les Moulins, le cours d'eau est très accessible et longé par un sentier très fréquenté l'été. La route d'accès au Griotteray permet également d'aller se promener en profitant d'une jolie cascade. La Tarentaise comme vous le savez envisage à travers le SCOT et différents programmes financiers de tenter de relancer le tourisme estival. Il nous semble donc très important que les touristes, mais aussi la population locale puissent continuer de contempler des rivières avec un débit conséquent. Nous considérons celui qui est menacé aujourd'hui comme faisant partie du patrimoine paysager de la Haute Tarentaise.

Aussi, nous voulons croire que la commune de Montvalezan ne permettra pas à ce projet d'aboutir.

Pour le moment la commune laisse la société menant le projet effectuer les mesures de débit du cours d'eau sur une année et les pêcheurs se mobilisent pour préserver ce magnifique ruisseau...

Commissions locales d'information et de sécurité des usines d'incinération. CLIS

Rappelons que ces commissions sont prévues par la loi et permettent aux associations et aux habitants d'avoir des renseignements sur le fonctionnement des incinérateurs. Seuls la FRAPNA et VET sont présentes en Tarentaise dans ces commissions aux côtés des élus et des administrations. Ci-dessous les chiffres 2013.

Usines	Tonnage incinéré	Evolution /2011	Mâchefers produits	Ferrailles extraites	REFIOM	Dépassement des limites autorisées
Valezan	19700 OM+ Boues	OM :-2.8% Boues :- 6.8%	3967 t	538 t	542t Mine de sel Allemagne	4.5H /60H max
Tignes	11595	-7.21%	2566 t	119 t	277t Centre de stockage à Laval	10h/60H max



Des analyses sont effectuées en direct dans le conduit de fumée de chaque usine pour toute une série de substances y compris les dioxines deux fois par an. Des dispositifs de mesure en continu sont en cours d'installation et devraient fonctionner prochainement. Depuis deux ans les molécules de Polychlorobiphényle sont également recherchées et mesurées. Il n'y a pas de normes pour ces substances pour le moment. Cela montre que les responsables de l'administration font évoluer les contraintes de surveillance des fumées en fonction de l'évolution des connaissances.

C'est bien évidemment, mais cela appelle aussi de la part de tous les acteurs une grande vigilance et une grande modestie...

Les normes d'émission sont largement respectées.

Un suivi de l'impact du fonctionnement des usines sur l'environnement est effectué via des analyses sur des collecteurs de précipitations, des végétaux, des lichens et de la terre. Autour de chaque site 5 points de mesures sont répertoriés.

On relève pour Valezan en 2013 des taux de métaux conformes aux normes. Certains métaux en excès sur un point de mesure ont baissé cette année là. D'autres augmentent tout en restant dans les fourchettes acceptables. Le zinc et le cuivre se retrouvent souvent dans les potagers.. Attention au sulfate de cuivre et à l'anti-limace.

En ce qui concerne l'usine des Brévières, les normes d'émission sont également respectées.

Lors du suivi sur l'environnement, on détecte au nord de l'usine des concentrations élevées en plomb, cadmium, cuivre, antimoine et zinc. Depuis 2009 une anomalie en dioxine est relevée au point nord. On note que cette année, les PCB sont également mesurés et qu'ils sont détectés en ce même point ... Il a été décidé de continuer à surveiller les retombées en ce point à l'avenir, et même après l'arrêt de fonctionnement de l'usine. Différentes hypothèses sont envisagées pour expliquer ces mesures : accident de la circulation, présence d'un transformateur EDF...

Avenir des deux usines.

Comme vous le savez, ces deux incinérateurs ne permettent pas la valorisation énergétique. D'ici quelques années cela sera obligatoire. Nos élus envisagent donc de fermer les deux centres d'incinération pour transférer nos déchets vers Chambéry. Cela implique du transport routier ... L'autre solution envisageable serait de construire une usine nouvelle à Valezan qui pourrait produire de l'électricité à partir de la chaleur produite. Le choix entre les deux options n'est pas évident dans la mesure où l'usine de Chambéry pourra à terme absorber nos déchets. Faut-il investir dans un autre centre en Tarentaise ? Mais est-il normal que nous nous débarrassions de nos déchets dans un autre secteur du département ? Faut-il pas là augmenter les camions sur les routes à moins qu'un transport ferré puisse être envisagé à coût raisonnable ? Il semble que l'usine des Brévières fermera en 2015. Nos élus s'orientent à l'évidence vers un transfert de nos déchets à Chambéry.. La FRAPNA Savoie semble y être opposée au nom des économies de transport et du « chacun ses déchets » ce qui se défend évidemment.

Comités consultatifs des réserves naturelles de Tarentaise.

Vivre en Tarentaise siège dans les comités consultatifs des différentes réserves naturelles de Tarentaise : Plan de Tueda, Villaroger, Grande Sassièr, Vallon de la Sâche, Bailletaz. Elles bénéficient d'un plan de gestion et de différents suivis scientifiques grâce notamment aux relevés et comptages effectués par les gardes du PNV. Le fond de la réserve naturelle de la Grande Sassièr va être cartographié de façon très précise pour étudier les terriers de marmottes. Cette opération sera réalisée grâce à un drone télécommandé. Pas d'affolement si vous vous trouvez sur place à ce moment là !

UTN de Tignes.

Vivre en Tarentaise, la Frapna et Mountain Wilderness obtiennent l'annulation du projet d'Hotel d'Exception au bord du lac de Tignes.

Jeudi 25 septembre, se tenait au tribunal administratif de Grenoble l'audience de l'affaire opposant les associations Vivre en Tarentaise, Frapna Savoie et Mountain Wilderness France au Préfet de la Savoie et à la commune de Tignes. Nos associations demandaient l'annulation par le tribunal d'un arrêté "UTN" (unité touristique nouvelle) autorisant la construction d'un hôtel de grand luxe sur les bords du lac de Tignes. Madame le rapporteur public a conclu à l'annulation de l'arrêté préfectoral que nous attaquions en retenant deux motifs :



- l'insuffisance du dossier UTN sur de nombreux points (R. 145-6 du CE) et notamment sur l'évaluation des effets du projet sur l'environnement. Ses critiques ont été multiples et détaillées (assainissement, aspect architectural...). Elle a rappelé et cité à ce sujet les avis défavorables du Parc national de la Vanoise et de l'Architecte des bâtiments de France.
- sur le fond, le non respect de l'article L.145-5 du Code de l'Environnement. Elle suit totalement l'appréciation de nos associations sur le caractère naturel des berges du lac et cite deux décisions de justice faisant jurisprudence concernant des cas similaires. Selon elle, les quelques aménagements présents au bord du lac sont légers et peu importants et n'affectent pas sensiblement le caractère naturel du lac qui à cet endroit assure une "coupure verte" entre les différentes urbanisations. Nous pouvons donc légitimement invoquer la loi montagne et l'inconstructibilité sur les berges des lacs naturels.

Le juge vient de rendre son verdict, daté du 9 octobre 2014 : "L'arrêté du 14 novembre 2011 par lequel le préfet de la Savoie a autorisé la création d'une unité touristique nouvelle à Tignes, .. est annulé."

Nos associations se félicitent de ce jugement et tiennent à rappeler qu'une grande partie de l'attractivité touristique, et donc économique, des montagnes tiennent à leur richesse écologique et paysagère. Ce n'est pas en détruisant celles-ci à coup de pelleteuses, y compris pour y construire des complexes hôteliers de grand luxe, qu'on assurera un avenir à ses habitants.

Il semble que la commune envisage de reprendre le projet en le déplaçant et en le modifiant. Affaire à suivre.

Gestion des déchets.

Le plan départemental de gestion des déchets du bâtiment.

Il a été révisé lors d'une procédure qui aura été assez rapide. La Savoie globalement est plutôt bonne élève face aux autres départements. En fait l'objectif est de maintenir les taux de réemploi des matériaux de construction déconstruction. Différentes mesures vont être mises en œuvre pour mieux sensibiliser les entreprises à la gestion de leurs déchets et à l'emploi de matériaux non toxiques. Différents sites de stockage de matériaux inertes existent en Tarentaise, mais ils devraient être mieux contrôlés, et les sites de réemploi mieux identifiés. Notre vallée devra aussi développer ses capacités de stockage de déchets inertes en essayant de bien les répartir pour éviter des transports polluants et coûteux. Mais en même temps il ne faut pas oublier la qualité des eaux, la valeur de nos paysages... Vaste débat.

Plan de prévention de production des déchets ménagers.

Malgré toutes les mesures de sensibilisation et d'information menées par les ambassadeurs du tri, nos performances dans le domaine du tri sélectif stagnent. De nombreuses personnes continuent de refuser de trier, certains touristes jettent leurs déchets par les fenêtres... Mais il y a aussi des résidences de tourisme qui exigent que les personnes hébergées trient leurs déchets sous la menace de voir leur caution conservée... Bravo !

Visite à MSSA.

Nous avons rencontré le président du groupe MSSA à Pomblière. Accueil sympathique et présentation par un adjoint des activités de l'usine : fabrication de sodium et chlore. Petite fabrication de lithium. Ils fournissent une autre usine qui fabrique du méthylate de sodium qui sert de catalyseur pour fabriquer du « biodiésel ». Les batteries au sodium auraient pu être un débouché intéressant, mais il semble que le Japon ait pris le soin de déposer des brevets qui empêchent de les fabriquer ailleurs..

Evidemment nous avons parlé des émissions de chlore qui respectent les normes largement d'après les capteurs mis en place par Air - Rhône Alpes. Notre nez une fois de plus semble plus sensible que ces capteurs ce qui arrive paraît-il... Les fuites de chlore sont dues aux joints qui relient les canalisations entre elles. Autrefois ces joints étaient en goudron cancérigène et ils ont donc opté pour un autre matériau moins nocif, mais moins efficace. Le chlore est transporté à 600 degrés...

Les fumées sont de l'oxyde de sodium qui se transforme en soude en présence d'humidité : irritant, mais non toxique... Tous les efforts sont mis en œuvre pour les réduire bien entendu..

Quant aux conditions de travail des ouvriers l'entreprise cherche en permanence à les améliorer et à éviter les conduites à risques : travail sans masque, saut d'une cuve à une autre... Nous avons redemandé copie des comptes rendu des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail. Ils nous ont renvoyé aux ouvriers ou à la section locale de la CGT sensée avoir copie de ces documents. Nous avons insisté, mais refus poli...

Nous avons fait remarquer que les fumées et les peintures dégradées des murs et toitures donnaient une mauvaise image du site. Ils en sont conscients, mais n'auraient pas les moyens de faire mieux pour le moment.

Enfin comme attendu le maintien de l'exploitation de l'usine sur place est lié au coût de l'électricité assez bas qui est réservé aux industriels. Les responsables de l'usine sont prêts à pratiquer l'effacement de consommation (Maintien des cuves à température, sans électrolyse) aux heures de pointe pour éviter à EDF de mettre en route ses vieilles centrales à fioul.. Ils négocient actuellement avec le ministère pour que cela soit pris en compte dans la loi

sur la transition énergétique. L'usine a une consommation d'électricité de l'ordre de celle de la ville de Chambéry...

Enfin nous les avons interrogés sur le sol de l'usine. Il est pollué par les métaux lourds et des hydrocarbures. Mais le sol est la propriété de Péchiney... Une visite intéressante, mais difficile de soulever le couvercle.

Loisirs motorisés.

Desserte des restaurants d'altitude en chenillette. La cour de Cassation avait tranché en faveur des associations qui prétendaient que le transport des clients en chenillette constituait bien une activité de loisir. L'enjeu est d'importance car si cela était accepté, il serait légal de transporter n'importe où des clients en chenillette pourvu qu'un restaurant d'altitude soit la destination de l'engin. Le cas s'est d'ailleurs produit l'année passée sur le Dôme de Vaugellaz. Or, durant l'été, une association de maires de grandes stations de ski a réussi à faire proposer par un sénateur un texte devant les deux assemblées pour autoriser ce type de transport. Les associations ont réagi par une lettre commune adressée au ministère de l'environnement. A suivre.

Loups et vautours.

Nous avons été choqués d'apprendre qu'un préfet l'été dernier, a pu ordonner une battue dans le parc national des Ecrins pour tenter d'en faire sortir des loups accusés de s'attaquer trop souvent aux troupeaux. A quoi bon un Parc National si une espèce protégée au niveau européen est menacée dans ce cadre ?

Différents agriculteurs continuent de réclamer des mesures d'effarouchement voire de limitation des vautours qui fréquentent de nouveau nos montagnes en été... Un gros travail d'information reste à conduire vis-à-vis des ces magnifiques charognards.

Classements de Sites



Vallée du Clou. Le Conseil d'Etat a rejeté l'appel déposé par le maire de Sainte Foy Tarentaise en considérant qu'il n'était pas question de diviser cette vallée en plusieurs sous espaces. Ce magnifique secteur reste donc protégé de dégradations paysagères tout en restant ouvert à la chasse et à l'agriculture.

Lauzière : nous avons rencontré tous les élus concernés dans l'absolu par le classement sur le versant Tarentaise. Il semble difficile pour le moment de relancer la concertation promise par la sous préfecture. Mais nous ne renonçons pas.

Col de la Bathie : le dossier semble en panne, mais les associations restent actives : à suivre.

Chauffage au bois et brulage de déchets verts.

Le chauffage au bois est désormais hélas une source de pollution dans un grand nombre de vallées. Pollution due aux particules fines que l'on retrouve dans les fumées. La quantité de particules émises dépend du type de poêle utilisé. Il faut privilégier bien sûr tous les appareils de chauffage qui ont le label flamme verte. Les foyers de cheminée ouverts sont à proscrire et ils sont interdits dans les grandes villes. Bien sûr il reste raisonnable de faire du bois en forêt quand on en a la possibilité pour éviter de consommer du fioul, du gaz ou de l'électricité nucléaire.

Mais dans ce cas, il faut utiliser du bois ayant séché au moins deux ans. L'allumage du feu dégage beaucoup de poussière, aussi il faut privilégier l'allumage par le haut, c'est-à-dire placer le petit bois en haut et non pas sous les grosses bûches... Le démarrage est plus laborieux, mais ça marche. Enfin, les chiffres sont là et indiscutables, **la pollution générée par un appareil à granulés est 100 fois plus faible que celle provoquée par l'utilisation de bois buche...** Cette dernière technique est donc celle qui présente le plus d'avenir.



De nombreuses personnes privées et des agriculteurs continuent de pratiquer le brulage de déchets verts en plein air en se disant que d'autres allument leur cheminée ou bien qu'il y a aussi les moteurs diesels qui polluent..Ce qui est vrai évidemment. Mais il faut savoir que le rendement d'une combustion en plein air est très très mauvais, par conséquent on produit beaucoup plus de particules fines (**50 kg de déchets verts = 6000km d'un moteur diesel**) et de dioxygènes que dans un foyer fermé.. **Brûler dans son jardin 100 kg de déchets verts équivaut à incinérer 20 tonnes d'ordures ménagères dans un four moderne.** Alors privilégions le broyage et le compostage

Tarentaise branchée : un projet associatif intéressant.

Tarentaise branchée est un outil qui répond à des critères spécifiques, alliant responsabilité citoyenne, solidarité et réduction de l'impact environnemental.

Tarentaise Branchée, s'inscrit dans la perspective d'une dynamique *glocale**, créant un lien social entre les habitants et les multiples initiatives du territoire.

Grâce à une information lisible et cohérente, des actions régulières et l'apport de solutions, Tarentaise Branchée participe à la transition vers une démarche responsable sur les pratiques de consommation.

**à la fois globale et locale*

Les branches et objectifs généraux :

Utiliser et partager des informations, favoriser les pratiques de consommation responsables, créer ou essayer des solutions durables, contribuer au développement en prenant en compte toutes les populations, participer à la vie du territoire, valoriser la richesse du territoire.

Ces objectifs permettent l'interaction entre les acteurs de Tarentaise (membres usagers de Tarentaise branchée) et les habitants.

L'évaluation : Chaque objectif sera évalué de façon quantitative et qualitative (Outil d'évaluation en cours d'élaboration).

Pour en savoir plus :

www.tarentaisebranchée.com Sabrina Boukazzoula 06.11.47.95.45 tarentaisebranchée@gmail.com

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Nous serons heureux évidemment de vous accueillir lors de nos réunions.

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site : vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2015

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry

Tarif normal: 10 €/an tarif couple: 15 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone:.....

Courriel :.....